

Durant l'année financière 1947-1948, le nombre d'ex-militaires à bénéficier du programme de formation professionnelle décline graduellement au point de ne plus atteindre en mars 1948 la moitié de ce qu'il était en mars 1947.

Sur le nombre global d'anciens combattants bénéficiant de formation professionnelle le 31 mars 1948, 73·3 p. 100 fréquentent à temps continu une école ou une institution, 17·7 p. 100 sont formés sur place dans un établissement industriel ou commercial, 7·9 p. 100 sont défrayés de cours par correspondance ou à temps discontinu, 0·1 p. 100 sont des anciens combattants aveugles apprenant un métier approprié sous le patronage de l'Institut canadien des aveugles, et 1·0 p. 100 suivent des cours d'immatriculation avant de passer à leur formation professionnelle.

Les centres de formation et les écoles par tout le pays offrent des cours de formation à l'égard d'environ 300 occupations et la formation sur place se donne à l'égard de 250 métiers et occupations dont plusieurs sont compris dans les 300 occupations déjà mentionnées.

Le tableau 18 fait voir l'expansion et la contraction du programme depuis son inauguration. Le nombre de bénéficiaires demeure très petit en 1943, à cause du nombre relativement restreint de démobilisés et de la demande de main-d'œuvre bien rémunérée des industries de guerre. La pointe survient en novembre 1946. Dorénavant, le nombre déclinera très rapidement car très peu de demandes ont été reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

#### 18.—Anciens combattants bénéficiaires d'allocations de formation, par mois, 1943-1948

Mois	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Janvier.....	275	573	1,892	21,998	39,134	16,203
Février.....	264	646	2,407	27,511	38,909	15,978
Mars.....	246	764	3,081	29,756	37,385	14,627
Avril.....	202	763	3,330	32,184	31,871	13,452
Mai.....	181	814	3,651	34,157	29,527	11,997
Juin.....	224	774	3,962	35,598	26,115	10,777
Juillet.....	310	863	3,990	36,165	23,193	9,586
Août.....	271	950	4,145	35,827	21,347	8,646
Septembre.....	330	1,083	4,332	36,882	19,977	-
Octobre.....	335	1,360	5,980	39,057	18,998	-
Novembre.....	394	1,596	8,523	40,422	18,292	-
Décembre.....	459	1,700	16,457	39,630	16,853	-

Les règlements prévoient une période de formation maximum de douze mois, période qui peut se prolonger à l'égal de la période de service actif, mais non la dépasser. Ceux qui ont servi moins de douze mois peuvent toucher des allocations jusqu'à concurrence du nombre de mois de service actif seulement.

Les cours de formation professionnelle durent en moyenne six mois. S'il s'agit de métiers très spécialisés, les anciens combattants acceptés aux cours techniques avancés ou sous contrat d'apprentissage peuvent recevoir de l'aide, sous forme